Nº 45

Rapport Des observations Envoyées a L'academie Par Mr Vialla Chirurgien a Béziers sur les Effets du petrole

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Une Lettre De L'auteur écritte au commencement De ce petit Recueil a un Des membres De cette accademie, fait voir que son intention n'a été que De Donner les Renseignements qui lui ont étés demandés, sur les Effets du petrole, Dont on fait Dans son pays un usage tres frequent.

La 1ere observation presentes un Doigt Ecrasé par un palet Dont le Chirurgien a été lui même gueri En 15 jours a l'age De Dix ans, par l'usage du petrole. sa mémoire frappée De l'accidente

ARC 32 d.2 nº45

n'a pas été assez heureuse pour Rapeller le désordre exact des parties ce qui étoit nécessaire pour juger de l'efficacité du Remede en raison inverse de la gravité du mal et du temps de la cure. ce détail manquant, diminue beaucoup la valeur de l'observation.

Dans la seconde on voit un ulcere fistuleux, suitte d'une fievre maligne a la fesse droitte d'une fille de joie pourlors enceinte son étendue étoit de dix huit lignes de longueur sur 2. de largeur et un pouce de profondeur; le sinus qui s'ouvroit pres la marge de l'anus avoit sa direction vers la tuberosité de l'ischion, la malade n'étant point soulagée apres trois mois de traitement eut Recours a

M^r Vialla qui la guerit en employant le petrole en trente trois jours.

Les huit autres observations sont sur les effets du pètrole dans les rhumatismes et les impuissances de mouvoir les membres apres de fortes extensions. elles font aussi mention d'engelures qui en ont été parfaitement guerries d'ou il paroit.

que le petrole liqueur visqueuse grasse huileuse, est incisif, attenuant, résolutif, que cette huile essentielle a a peu pres les mêmes qualités que celle de therebentine, qu'en consequence elle peut lui etre substituée. cependant comme le nombre d'observations donné cy dessus n'est pas suffisant pour juger de l'efficacité de ce remede. l'accademie peut engager M^r Vialla a nous communiquer des faits qui nous puissent servir de preuve par la suitte Berthollet 2^{me}